

DOC. DE LA SESSION No 18

*Rang d'âge.*—Il y a 35 détenus au-dessous de 20 ans.

“	195	“	de 20 à 30 ans.
“	121	“	de 30 à 40 ans.
“	65	“	de 40 à 50 ans.
“	27	“	de 50 à 60 ans.
“	4	“	au-dessus de 60 ans.

De nos 447 prisonniers, il y en a 172 de mariés et 275 qui ne le sont pas.

*Valeur.*—Les bâtisses du pénitencier et la ferme, la maison du préfet et ses dépendances, la maison de brique et ses dépendances, la maison du ministre et dépendances, l'aqueduc, le palais d'eau et ses accessoires, le tramway, les canaux d'égouts, la carrière, le mur d'enceinte et le reste représentent une valeur de \$846,225.

*Education des prisonniers.*—L'instituteur de l'établissement a donné l'enseignement à 126 pupilles, tant anglais que français. Je recommande la lecture de son rapport.

*Coût des dépenses.*—Le pourcentage du coût des dépenses du pénitencier s'élève à \$230.25 pour chaque détenu, le total des dépenses générales étant de \$98,417,59 ; et le revenu net de l'institution est exprimé par le chiffre \$1,371. Dans mon rapport de l'année dernière, je vous faisais des remarques suggestives relativement aux besoins dont l'opportunité et la nécessité me paraissaient évidentes dans l'intérêt et de l'institution et de la population qu'elle contient.

*Sûreté du pénitencier.*—Le mur d'enceinte, malgré son apparence imposante, offre un point faible pour la sécurité de l'établissement, c'est-à-dire, la portion inachevée du mur sur la façade, protégée par simple clôture en bois. Cette partie est encore dans le même état, et est une cause permanente d'anxiété pour les autorités en ayant la charge. L'exécution de ce travail superlativement important ne sera pas retardée plus longtemps ; des mesures ont été prises pour que ce mur soit complété sans délai.

*Bâtisse pour abriter les tailleurs de pierre.*—Dans la cour du pénitencier il y a une grande bâtisse en bois tellement délabrée qu'il faut la reconstruire. Cette bâtisse sert d'atelier aux tailleurs de pierre. Les détenus qui y travaillent sont exposés à de nombreux inconvénients, contre lesquels ils doivent être protégés. Je suggère que sa reconstruction se fasse en pierre de taille, afin de la mettre d'une manière permanente à l'abri des rigueurs du temps.

*Travaux.*—Les travaux faits dans le cours de l'année fiscale sont indiqués dans le rapport ci-annexé du *Chief trade Instructor*. Ce rapport mérite d'être consulté.

*Hôpital.*—Rien n'a été fait pour l'hôpital, dont l'insalubrité et l'insuffisance sautent aux yeux de tout le monde. Et les nombreux rapports du médecin en font foi. En face de cet état menaçant pour la salubrité, j'ai converti une salle vacante en hôpital d'isolement pour les maladies contagieuses. Situé au troisième étage, cet hôpital rendra de grands services en temps d'épidémie. C'est le temps de dire que le rapport du médecin établit que la salubrité de l'institution laisse beaucoup à désirer ; ce rapport est un point d'interrogation qui se dresse formidablement devant notre sollicitude commune. Nous sommes à la recherche des causes de cet état malheureux.

Dans ce rapport, il y a des remarques très opportunes sur les avantages de l'emploi du lait comme aliment et elles me fournissent l'occasion de suggérer la production du lait par l'institution, comme la chose se pratique dans trois pénitenciers du Dominion.

Il est facile d'avoir et d'entretenir des vaches, et d'autant plus facile que nous avons une ferme pouvant subvenir à leur entretien ; et les détenus feraient le reste. De cette façon, le lait produit coûterait moins cher que le lard, le bœuf et le poisson.

*Égouts.*—L'architecte du pénitencier avait inauguré un essai de système d'égouts moderne, essai qui fut la cause de plaintes générales et provoqua même un protêt de la part du maire de Saint-Vincent-de-Paul, dans l'intérêt de la santé publique.

Les égouts du pénitencier, se jetant dans le ruisseau traversant une partie des propriétés de M. Hector Lussier, sont l'objet d'un litige devant nos tribunaux. Il me sem-